



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM Jean ARHAINX, Didier LAURENS, Sébastien NEROCAN, Hervé RAMONDA, M^{mes} Sandrine RAMPLOU, Karine LEYDIER, Angéla CALMONT, Muriel CAZENEUVE, Élodie BROQUET.

Absent excusé : Monsieur Hervé ROQUES.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Muriel CAZENEUVE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Ouverture de la séance à 18h30.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

• **Délibération N°22/2023 portant sur l'approbation du rapport CLECT N°06/2023 (restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnée)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la modification des statuts de l'intercommunalité approuvée par le préfet le 31 janvier 2023, la compétence supplémentaire relative à la création, aménagement et entretien de la voirie est restituée aux communes. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

• **Délibération N°23/2023 portant sur l'approbation du rapport CLECT N°08/2023 (révision libre « reste à charge ALAE »)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'intercommunalité a décidé de ne pas harmoniser la compétence ALAE sur l'ensemble du territoire pour des raisons techniques, financières et également humaines (difficulté de recrutement). Pour les communes du secteur centre, la participation reste à charge en fonction du nombre d'enfants de leur commune fréquentant une structure ALAE du secteur sud, sous réserve d'un acte autorisant la scolarisation sur une autre commune, acte signé entre les deux communes concernées). Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

• **Délibération N°24/2023 portant sur la convention territoriale globale (CTG) en lien avec la caisse d'allocation familiale** : Monsieur le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales soutient, depuis de nombreuses années, les actions menées par la communauté de communes des Terres du Lauragais en faveur des familles et de la population du territoire, par le biais notamment du Contrat Enfance Jeunesse. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la convention Territoriale Globale. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

• **Délibération N°25/2023 portant création d'un emploi permanent de catégorie C (accompagnant des élèves en situation d'handicap)** : Délibération prise à l'unanimité pour la création d'un poste d'un agent à temps non complet.

● Point sur la rentrée scolaire 2023/2024 :

- école de Trébons-sur-la-Grasse : deux classes de 25 et 24 élèves (total de 49 élèves) ;
- école de Maumont : une classe de 16 élèves ;
- école des Varennes : deux classes de 17 et 18 élèves (total de 35 élèves) ;
- école de Cessales : une classe de 20 élèves.

La rentrée s'est bien passée.

- Modification des délais concernant la mise en place des zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables : les délais sont repoussés au 31 décembre 2023.
- Mise en œuvre de la stratégie de tri à la source des biodéchets : obligatoire au 1^{er} janvier 2024, trois possibilités sont offertes (individuelle, points partagés et points d'apports volontaires). Le conseil municipal choisira les première et troisième possibilités.
- Evolution sur le portage des repas (CCAS de Villefranche-de-Lauragais) : les communes bénéficiant de ce service vont participer forfaitairement à hauteur de 50 € pour les communes de moins de 500 habitants et 80 € pour celles de plus de 500 habitants. Le prix du repas du midi s'élève à 7,50 € et celui du soir à 7 € (ces prix devraient augmenter de 1 €).
- Appel de l'AMF à la solidarité en lien avec le séisme du Maroc : cette décision est ajournée.

Questions diverses :

- Un administré a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à la mairie. Une réponse va lui être faite pour le diriger vers le service compétent à savoir la voirie départementale.
- Le dossier transmis au SDEHG concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école est toujours en attente de retour.
- Il va être acheté un fauteuil club en mousse pour l'école pour un élève en situation de handicap.
- L'école va être équipée d'une relieuse.
- La préfecture de la Haute-Garonne a informé la commune de la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022 ;
- Le nouveau site de la mairie est en cours de construction.

Clôture de séance à 20h26.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 26 septembre 2023.

La secrétaire de séance.

